

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-STANISLAS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES :

Par la soussignée, Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très. de la susdite municipalité, que le conseil à sa session ordinaire du 1^{er} jour du mois de décembre 2025 a adopté la résolution suivante intitulée :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du Code municipale du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

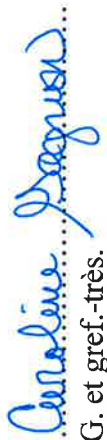
EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le **lundi ou mardi** et qui débiteront à **19 heures 30**;

12 janvier	2 février
2 mars	7 avril
4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	10 août
8 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.


D.-G. et greff.-très.

DONNÉ, à Saint-Stanislas ce 2^{ième} jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Je, soussignée, Caroline Gagnon, D.-G. et greffière-trésorière résidant à St-Stanislas, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants à savoir, sur les deux tableaux d'affichage et le site internet.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 2^{ième} jour du mois de décembre 2025.


D.-G. et Greffière-trésorière.